



DELIB 46-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 24 septembre à 18h30**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 19/09/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-quatre septembre à 18h34, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Messieurs Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Martine BOUSQUET pouvoir à Alexia BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE pouvoir à Francis LEDOUX

Retards : M. Simon SAFFORES arrivé pour le point 2 à 18h38.

Secrétaire de séance : M. Cédric GARCIA

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération pour élargir la convention des jardins partagés aux communes voisines

Madame le maire explique au conseil qu'il reste des emplacements de jardins partagés, elle propose donc au conseil d'élargir la convention aux administrés des communes voisines.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET

